

Note d'information aux maîtres de stage, évolution de la réglementation

Champ application: stage Bac Pro CGEH MFR BOURNEZAU

Auteur : Raphaël Bossard, Directeur MFR Bournezeau (raphael.bossard@mfr.asso.fr)

1 Rémunération des stagiaires

La loi n° 2014 788 du 10/07/2014 prévoit :

Thème	Développement
Gratification	<p>Pour les MFR, en bac pro, tous les stages dépassant 12 semaines ou 66 jours par année scolaire doivent être rémunérés à compter du 1^{er} jour de stage.</p> <ul style="list-style-type: none">- A compter du 01/09/2014 : 479,66€ / mois soit 22,13€ par jour ⁽¹⁾- A compter du 01/09/2015 : 523,26€ / mois soit 24,14€ par jour ⁽¹⁾ <p>Ces gratifications ne sont pas soumises à cotisations, seules les sommes dépassant ce montant sont chargées.</p> <p>Ces gratifications versées aux étudiants sont exonérées d'impôts sur le revenu dans la limite d'un SMIC annuel.</p> <p>Le temps de travail doit être décompté de manière contradictoire sur une fiche signée par le maître de stage et l'étudiant pour se prémunir en cas de contrôle.</p> <p>Le plan de formation 2015 – 2016 de la MFR va être ajusté pour proposer des périodes de stage inférieures ou égales à 12 semaines par année scolaire sur une même thématique.</p> <p>Pour 2014 – 2015, nous serons donc peut être amené à découper les périodes de stage si la rémunération n'est pas possible</p>
Nombre de stagiaires limité	<p>Le nombre de stagiaires, quel que soit le niveau de formation, le centre de formation... est limité à 3 ou 10% des effectifs si le nombre de salariés est supérieur à 30 personnes sur une même semaine.</p>
Inscription au registre du personnel	<p>Les stagiaires doivent être inscrits au registre du personnel</p>
Prud'homme	<p>Les litiges maître de stage / stagiaire sont désormais de la compétence du tribunal des Prud'homme</p>

Un décret devrait préciser ces informations

L'inspection du travail contrôle plus particulièrement :

- le respect par l'entreprise ou l'organisme d'accueil du nombre maximum de stagiaires pouvant être reçus simultanément (dont le nombre sera fixé par décret),
- le respect des règles relatives au temps de présence du stagiaire (travail de nuit, repos quotidien et hebdomadaire, jours fériés, temps de présence ne pouvant être supérieur à celui des salariés de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil).

Pour les manquements à ces règles sont instituées des amendes pénales pouvant aller jusqu'à 2.000€ par manquement, et 4.000 € en cas de réitération dans le délai de un an suivant la notification de la première amende.

⁽¹⁾ montant mensuel divisé par 151,67 multiplié par 7 heures par jour.

Sources

Document UNMFREO, Loi sur les stages du 15/07/2014

2 Dérogation machines dangereuses et document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

La démarche pour l'utilisation de machines dangereuses a changé depuis septembre 2013. Désormais cette dérogation est valable 3 ans et les documents sont à transmettre directement à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Le DUER est obligatoire pour faire cette demande de dérogation.

Des informations sont disponibles sur notre site internet dans la rubrique « Les partenaires ».

En plus de ces informations, la MFR des Hermitans (Venansault - 85) propose une formation sur deux jours sur les thèmes suivant :

Jour 1

La dérogation machines dangereuses

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) (obligatoire dans toutes les structures)

Jour 2

La prévention des risques

Actualisation / mise en place du DUER

Ces formations peuvent être prises en charge par VIVEA. Vous pouvez vous renseigner directement auprès de la MFR des Hermitans au 02 51 07 38 46.

Note d'information aux maîtres de stage, La formation Bac Pro CGEH 2014 - 2015

3 Les évènements de l'année

Les deux concours organisés au Haras de la Vendée, les dates de commission (nous informer si vous souhaitez participer...)

Chaque maître de stage est invité à cotiser à l'association de la MFR pour notamment participer aux réunions. La cotisation est fixée à 8,00€ par an.

3.1 Evènements équestres

Ces évènements sont organisés par les élèves, ils ont un objectif de formation.

Vendredi 06 février 2015		Vendredi et samedi, vente de chevaux organisée par les CS au parc équestre du bocage aux Herbiers
dimanche 8 mars 2015		Concours club
dimanche 5 avril 2015		Concours amateur

3.2 Réunions et autres manifestations

lundi 15 septembre 2014	19:30	Commission stage / bac pro
lundi 22 septembre 2014	19:30	CA
mardi 14 octobre 2014	19:30	Réunion alternance (4ème, nouveaux 3ème, nouveaux 2 ^{nde} , maîtres de stage) pour échanger sur l'alternance
lundi 17 novembre 2014	19:30	Commission stage / bac pro
lundi 24 novembre 2014	19:30	CA
samedi 29 novembre 2014	09:00 - 18:00	Vendée Métiers 29 et 30/11/2014 – Vendéspace
jeudi 18 décembre 2014	19:00	AG
lundi 19 janvier 2015	19:30	Commission stage / bac pro
samedi 24 janvier 2015	09:00 - 18:00	Portes ouvertes des MFR de Vendée
lundi 26 janvier 2015	19:30	CA
samedi 14 mars 2015	09:00 - 18:00	Portes ouvertes des MFR de Vendée
lundi 23 mars 2015	19:30	CA
lundi 18 mai 2015	19:30	CA

4 « Fiches maître de stage » et démarche pour les conventions

Depuis 2014, nous vous demandons de compléter une fiche présentant votre entreprise (en papier ou sur internet dans la rubrique partenaire).

Cette fiche vous sert à être référencé dans notre base de données disponible pour nos élèves.

L'autorité académique, la DRAFF pour les MFR interdit que deux stages examens se passent sur une même entreprise pour deux élèves de la même promotion.

Pour éviter des problèmes de changement de lieux au fil du cursus et surtout mieux valoriser les mises en commun, nous interdisons désormais que deux élèves de la même promotion occupent le même lieu de stage (même numéro SIRET).

Pour qu'une convention puisse être réalisée, il faut que votre « fiche maître de stage » soit à jour et que vous signiez l'« engagement de stage ». Un salarié de la MFR peut, lors de l'étude de cette demande de stage, vous contacter pour préciser les conditions d'accueil.

5 En cas d'accident

Contactez la MFR immédiatement pour déclaration à la MSA. Seuls les accidents sur le temps de stage (déclarés sur l'annexe) sont couverts.

6 Rappel du calendrier

			2nde A	2nde B	1ère A	1ère B	Term A
36	01/09/14	05/09/14	MFR	MFR			MFR
37	08/09/14	12/09/14	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
38	15/09/14	19/09/14	St. P	St. P	St. P	St. P	MFR
39	22/09/14	26/09/14	MFR	MFR	St. P	St. P	MFR
40	29/09/14	03/10/14	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
41	06/10/14	10/10/14	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
42	13/10/14	17/10/14	MFR	MFR	St. P	St. P	MFR
43	20/10/14	24/10/14	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
44	27/10/14	31/10/14	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.
45	03/11/14	07/11/14	MFR	MFR	St. P	St. P	MFR
46	10/11/14	14/11/14	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
47	17/11/14	21/11/14	MFR	MFR	St. P	St. P	MFR
48	24/11/14	28/11/14	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
49	01/12/14	05/12/14	MFR	MFR	St. P	St. P	MFR
50	08/12/14	12/12/14	St. P	St. P	MFR	MFR	MFR
51	15/12/14	19/12/14	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
52	22/12/14	26/12/14	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.
1	29/12/14	02/01/15	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.
2	05/01/15	09/01/15	MFR	MFR	St. P	St. P	MFR
3	12/01/15	16/01/15	St. P	St. P	St. P	St. P	St. P
4	19/01/15	23/01/15	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
5	26/01/15	30/01/15	MFR	MFR	St. them.	St. them.	MFR
6	02/02/15	06/02/15	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
7	09/02/15	13/02/15	St. P	St. P	St. élevage	St. élevage	MFR
8	16/02/15	20/02/15	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.
9	23/02/15	27/02/15	MFR	MFR	St. élevage	St. élevage	MFR
10	02/03/15	06/03/15	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
11	09/03/15	13/03/15	MFR	MFR	St. élevage	St. élevage	MFR
12	16/03/15	20/03/15	St. P	St. P	St. élevage	St. élevage	MFR
13	23/03/15	27/03/15	St. P	St. P	MFR	MFR	St. P
14	30/03/15	03/04/15	MFR	MFR	St. élevage	St. élevage	MFR
15	06/04/15	10/04/15	St. P	St. P	MFR	MFR	St. them.
16	13/04/15	17/04/15	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.	Vac.
17	20/04/15	24/04/15	St. P	St. P	MFR	MFR	St. them.
18	27/04/15	01/05/15	MFR	MFR	IRL	St. élevage	MFR
19	04/05/15	08/05/15	MFR	MFR	IRL	St. élevage	MFR
20	11/05/15	15/05/15	St. élevage	St. élevage	IRL	St. élevage	St. P
21	18/05/15	22/05/15	St. élevage	St. élevage	MFR	MFR	St. P
22	25/05/15	29/05/15	MFR	MFR	St. élevage	IRL	MFR
23	01/06/15	05/06/15	St. P	St. P	St. élevage	IRL	MFR
24	08/06/15	12/06/15	MFR	MFR	St. élevage	IRL	Examens
25	15/06/15	19/06/15	St. P	St. P	MFR	MFR	
26	22/06/15	26/06/15	St. P	St. P	MFR	MFR	
27	29/06/15	03/07/15	MFR	MFR	Vac.	Vac.	

7 Plan de formation technique à la MFR

Suite au conseil d'administration de juillet, nous avons travaillé pour améliorer les plans de formation et notamment la partie technique

7.1 2^{nde}

Objectifs :

- consolider les bases équestres pour agir de façon cohérente
- assurer les soins courants
- découvrir les métiers liés au cheval

	EQUITATION	TP 2nde A	TP 2nde B
S1 mardi 23/09	Attitude et fonctionnement du cavalier aux trois allures	Approche, manipulation, contention du cheval. (KE, PJ)	Approche, manipulation, contention du cheval. (KE, PJ)
S2 Jeudi 16/10	Etre capable de contrôler l'allure à l'abord et à la réception	Extérieur du cheval, extérieur du pied. (GA, Mgu)	Extérieur du cheval, extérieur du pied. (GA, Mgu)
S3 jeudi 06/11	Etre capable de mobiliser les hanches au pas et au trot sur la ligne droite	Aplombs, tares, vices (KE, PJ)	Aplombs, tares, vices (KE, PJ)
S4 jeudi 20/11	Etre capable d'enchaîner un parcours d'obstacles en contrôlant vitesse et direction	Signalement, identification (GA, Mgu)	Signalement, identification (GA, Mgu)
S5 jeudi 04/12	Etre capable de varier l'amplitude dans le respect de la cadence		Entretien de la litière (KE, PJ)
S6 jeudi 08/01	Etre capable de varier l'amplitude dans le respect de la cadence	Entretien de la litière (GA, Mgu)	
S7 jeudi 29/01	Etre capable de varier le nombre de foulées sur une ligne de 2 obstacles	Pansage et toilettage (KE, PJ)	Pansage et toilettage (KE, PJ)
S8 jeudi 26/02	Etre capable d'exécuter des déplacements latéraux au pas et au trot	Pose de bandes de repos et soins aux membres. (GA, Mgu)	Pose de bandes de repos et soins aux membres. (GA, Mgu)
S9 jeudi 12/03	Etre capable de s'équilibrer une ligne d'obstacles rapprochés	L'entretien du cuir. (KE, PJ)	L'entretien du cuir. (KE, PJ)
S10 jeudi 02/04	Etre capable de s'équilibrer sans étriers aux 3 allures	La pharmacie et les soins. (GA, Mgu)	La pharmacie et les soins. (GA, Mgu)
S11 jeudi 30/04	Etre capable de franchir des obstacles en variant l'angle d'approche	Choix et pose de protections de travail (KE, PJ)	Choix et pose de protections de travail (KE, PJ)
S12 jeudi 07/05	Etre capable de conduire au contre galop	Appréciation de l'état de santé général. (GA, Mgu)	Appréciation de l'état de santé général. (GA, Mgu)
S13 jeudi 28/05	Etre capable de réaliser un enchaînement d'un parcours type hunter	Présentation du cheval en main. (KE, PJ)	Présentation du cheval en main. (KE, PJ)
S14 jeudi 11/06	Etre capable d'exécuter et d'enchaîner des mouvements d'une reprise de dressage	CCF soins (KE, PJ, Mgu, GA)	CCF soins
S15 CCI Bazoges	pas d'équitation		

TP : GA : Guy ARDOUIN, KE : Katy ENKEL, PJ : Pascale JAULIN, Mgu : Maryline GUILLOTEAU

7.2 1^{ère}

Le groupe est séparé en 4 sous-groupes A1, A2, B1, B2 ; la couleur correspond à la thématique traitée en TP.

Ces cours pratiques ne sont bien sûr pas suffisants pour préparer les jeunes aux examens. Nous comptons sur la participation des maîtres de stage pour le développement des compétences à cheval et à pied.

Objectif :

- Organiser son travail
- Appréhender l'entreprise dans son environnement
- Analyser le processus de production
- Participer au débouffrage
- Entraîner des équidés en fonction d'un programme établi et analyser leur pratique
- Développer son réseau, sa mobilité

	EQUITATION	TP (SHY souligné)			
Jeu 11/09	Etre capable de s'équilibrer sans étriers aux 3 allures	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 02/10	Etre capable de conduire à l'abord et à la réception d'un obstacle isolé	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 09/10	Etre capable d'effectuer un travail d'assouplissement en privilégiant l'incurvation	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 23/10	Etre capable de s'équilibrer sur une ligne d'obstacles rapprochés	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 13/11	Etre capable d'exécuter des déplacements latéraux au pas et au trot	<u>A1</u>	A2	B1	B2
jeudi 27/11	Etre capable de s'équilibrer sur un enchaînement de lignes d'obstacles	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 11/12	Etre capable de varier l'amplitude dans le respect de la cadence	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 18/12	Etre capable de varier le nombre de foulées sur une ligne de deux obstacles	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 22/01	Etre capable d'exécuter et d'enchaîner des mouvements d'une reprise de dressage	A1		B1	
Jeudi 02/02	Etre capable d'exécuter et d'enchaîner des mouvements d'une prise de dressage		A2		B2
Jeudi 05/03	Etre capable de réaliser l'enchaînement d'un parcours d'obstacles	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 26/03	Etre capable d'enchaîner des courbes larges au contre galop (contre changement de main)	<u>A1</u>	A2	B1	B2
Jeudi 09/04	CCF groupe A le mardi, groupe B le jeudi				
Jeudi 23/04	Etre capable de s'équilibrer assis et sans étriers lors de transitions inter et intra allures				
Jeudi 18/06	Etre capable de s'équilibrer sur des obstacles en contrôlant vitesse et direction sans étriers				
Jeudi 25/06	Etre capable de franchir des obstacles en variant l'angle d'approche				
	liberté GA				
	longe GA				
	longes rênes KE				

7.3 Les exigences en 1ère, test d'entrée BPJEPS Activités Equestres

Modalités de réalisation des exigences préalables pour chacune des mentions de la spécialité activités équestres

Mention Equitation

7.3.1 Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur le plat sur la reprise définie

Déroulement : Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle de 60 m x 20 m, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 6 minutes

Reprise imposée :

Fig.		Mouvements
1	A X C	Entrée au trot de travail Arrêt, immobilité, salut ; rompre au trot de travail Piste à main gauche
2	SP	Changement de main en développant le trot quelques foulées
3	A LS	Doubler Cession à la jambe droite
4	C Entre M et R	A la piste Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
5	H Entre S et H	A la piste Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
6	RV	Changement de main en développant le trot quelques foulées
7	A LR RS	Doubler Cession à la jambe gauche Trot de travail
8	S	Cercle à gauche de 12 m de diamètre
9	E X B	Doubler Arrêt, immobilité, reculer de quelques pas, rompre au trot de travail Piste à droite
10	P	Cercle à droite de 12 m de diamètre
11	A	Cercle de 20 m : obtenir une descente d'encolure quelques foulées en laissant filer les rênes, le cheval devant se déplier vers l'avant et vers le bas ; reprendre ses rênes avant A
12	K	Galop de travail à droite
13	EB	½ cercle de 20 m développer le galop quelques foulées
14	KXH	Ligne courbe au galop à droite
15	RV	Changement de main ; transition au trot de travail quelques foulées ; départ au galop de travail à gauche
16	FXM	Ligne courbe au galop à gauche
17	C S	Trot de travail ½ cercle de 10 m
18	G	Arrêt, immobilité, salut

Critères d'évaluation :

Correction des allures : vitesse, cadence, activité

Qualité du contact, attitude

Correction de la position, de l'assiette et du fonctionnement du cavalier

Correction dans l'emploi et l'effet des aides

Qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements, précision du tracé

7.3.2 Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur un parcours d'obstacles défini

Déroulement :

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte ; embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la Fédération française d'équitation (FFE).

Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats à pied, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à distance juste pour 5 ou 6 foulées ; Côte des obstacles : hauteur : 0,90 m ; largeur maxi des obstacles simples : 1,05 m, dans la combinaison : 0,95 m

Longueur du parcours : de 400 à 450 m

Critères d'évaluation :

Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)

Qualité des abords (encadrement, adaptation des contrats de foulée à la locomotion du cheval)

Aisance, fonctionnement et liant du cavalier

Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)

Qualité de réalisation du parcours

Pénalités particulières :

2 chutes = non acquis

Non exécution de la totalité du parcours = non acquis

Attitude dangereuse = non acquis

7.3.3 Etre capable de présenter un cheval ou un poney, à la longe ou aux longues rênes

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. longer un cheval ou un poney

Le candidat présente à la longe un cheval ou poney, sans enrênement, aux trois allures et aux deux mains.

Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle et des translations du cercle sur la ligne droite.

Durée : 15 minutes maximum

b. présenter un cheval ou un poney aux longues rênes

Le candidat présente un cheval ou poney aux longues rênes, aux trois allures et aux deux mains. Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle, une translation du cercle sur la ligne droite, un changement de main au pas et un changement de main au trot.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Adaptation de la tenue et du matériel

Correction dans l'utilisation du matériel

Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval

Choix et correction des exercices

Respect de la sécurité

7.4 Terminale

Il n'y a que des séances d'équitation sur lesquelles il faut alterner entre jeune cheval et vieux cheval. Comme pour les 1^{ère}, le groupe est séparé en 4 sous-groupes A1, A2, B1, B2

Objectifs :

- Anticiper, planifier l'organisation
- Analyser sa pratique équestre
- Entraîner des équidés pour valoriser leur potentiel
- Maîtriser les techniques de base du déboufrage
- Analyser un processus de production
- Comprendre le fonctionnement de l'entreprise dans un contexte de durabilité
- Préparer la suite de son parcours

	Date	n°	Thème séance		Term A		Term B	
			Jeune (Je)	Vieux (Vi)	A1	A2	B1	B2
36	Mardi 02 sept	1	Etre capable de réaliser des transitions simples dans une attitude juste	Etre capable de s'équilibrer une ligne d'obstacles rapprochés	Vi	Je	Vi	Je
38	Mardi 16 sept	1			Je	Vi	Je	Vi
39			Pas d'équitation pour les term cette semaine					
42	mardi 14/10	2	Etre capable de maintenir vitesse et rectitude à l'abord et à la réception d'un obstacle isolé	Etre capable de s'équilibrer sans étriers aux trois allures	Vi	Je	Vi	Je
45	Mardi 04/11	2			Je	Vi		
47	Mardi 18/11	3	Etre capable de contrôler l'équilibre et la vitesse de son cheval aux 3 allures	Etre capable de franchir des obstacles en variant l'angle d'approche ainsi que les profils d'obstacles			Je	Vi
49	Mardi 02/12	3			Je	Je	Vi	Je
50	Mardi 09/12	4	Etre capable d'enchaîner des sauts isolés au trot	Etre capable de varier l'amplitude dans le respect de la cadence	Vi	Je	Je	Vi
2	Mardi 06/01	4			Je	Vi	Vi	Je
5	Mardi 27/01	5	Etre capable de changer d'allure dans une zone précise	Etre capable de varier l'amplitude des foulées entre deux obstacles	Vi	Je	Je	Vi
7	Mardi 10/02	5			Je	Vi	Vi	Je
9	Mardi 24/02	6	Etre capable d'enchaîner une ligne de deux obstacles	Etre capable d'exécuter des déplacements latéraux au pas et au trot	Vi	Je	Je	Vi
11	Mardi 10/03	6			Je	Vi	Vi	Je
12	Mardi 17/03	7	Etre capable de maintenir la cadence sur des barres au sol	Etre capable de s'équilibrer à l'obstacle sans étriers	Vi	Je	Je	Vi
14	Mardi 31/03	7			Je	Vi	Vi	Je
18	Mardi 28/04 - CCF 1/2 gpe	8	Etre capable de s'équilibrer sur une ligne d'obstacles rapprochés	Etre capable d'exécuter des courbes serrées au contre galop (serpentine)	Vi	Je	Je	Vi
19	Mardi 05/05 - CCF 1/2 gpe	8			Je	Vi	Vi	Je

7.5 Thématiques traitées

Ci-après les thématiques de semaine et les personnes référentes à la MFR (initiales)

Dates	2nde A		2nde B		1 ^{ère}		Term A	
01/09/14	Sem. d'intégration	Mgu	Sem. d'intégration	KE				
08/09/14					Sem. d'intégration	Mga		
15/09/14								
22/09/14	Découverte de son entreprise	GA	Découverte de son entreprise	KE				
29/09/14					L'entreprise dans son environnement physique	JPR		
06/10/14								
13/10/14	Alimenter les chevaux	GA	Alimenter les chevaux	KE				
20/10/14					Envnt socio-pro	FC		
03/11/14	Sécurité	GA	Sécurité	GA				
10/11/14					Bien-être animal - Organes des sens	GA		
17/11/14	Communication	Mgu	Communication	PJ				
24/11/14					Jugement	KE		
01/12/14	Château d'Olonne		Arborescence de la filière 2nde B	FC				
08/12/14					Présentation de l'Irlande aux 1ères	GA		
15/12/14					Organiser le c. club	Mgu		
05/01/15	Arborescence de la filière 2nde A	FC	Château d'Olonne					
12/01/15								
19/01/15					Dossier technique	GA		
26/01/15	Orientation	Mgu	Orientation	KE				
02/02/15					Dossier technique	GA		
09/02/15								
23/02/15	Maintien de l'état de santé	GA	Maintien de l'état de santé	KE				
02/03/15					Choix des repro. Mise à la repro	GA		
09/03/15	Exploitation JEM	JPR	Exploitation JEM	Mgu				
16/03/15								
23/03/15					Entretien des surfaces en herbe	JPR		
30/03/15	Surface en herbe	JPR	Surface en herbe	JPR				
06/04/15					Manipulation en vue du débouillage	GA		
20/04/15					Suivi Gestation et poulinage	GA		
27/04/15	Appréciation et correction de ma pratique à cheval	GA	Appréciation et correction de ma pratique à cheval	GA				
04/05/15								
11/05/15								
18/05/15					Marges brutes	JPR		
25/05/15	Fiches métiers en plus de l'entrep.	Mgu	Fiches métiers en plus de l'entrep.	KE				
01/06/15								
08/06/15	CCI	Mgu	CCI	KE			Examens	
15/06/15					Valorisation - Commercialisation	GA		
22/06/15					Exploitation du stage Irlande			